

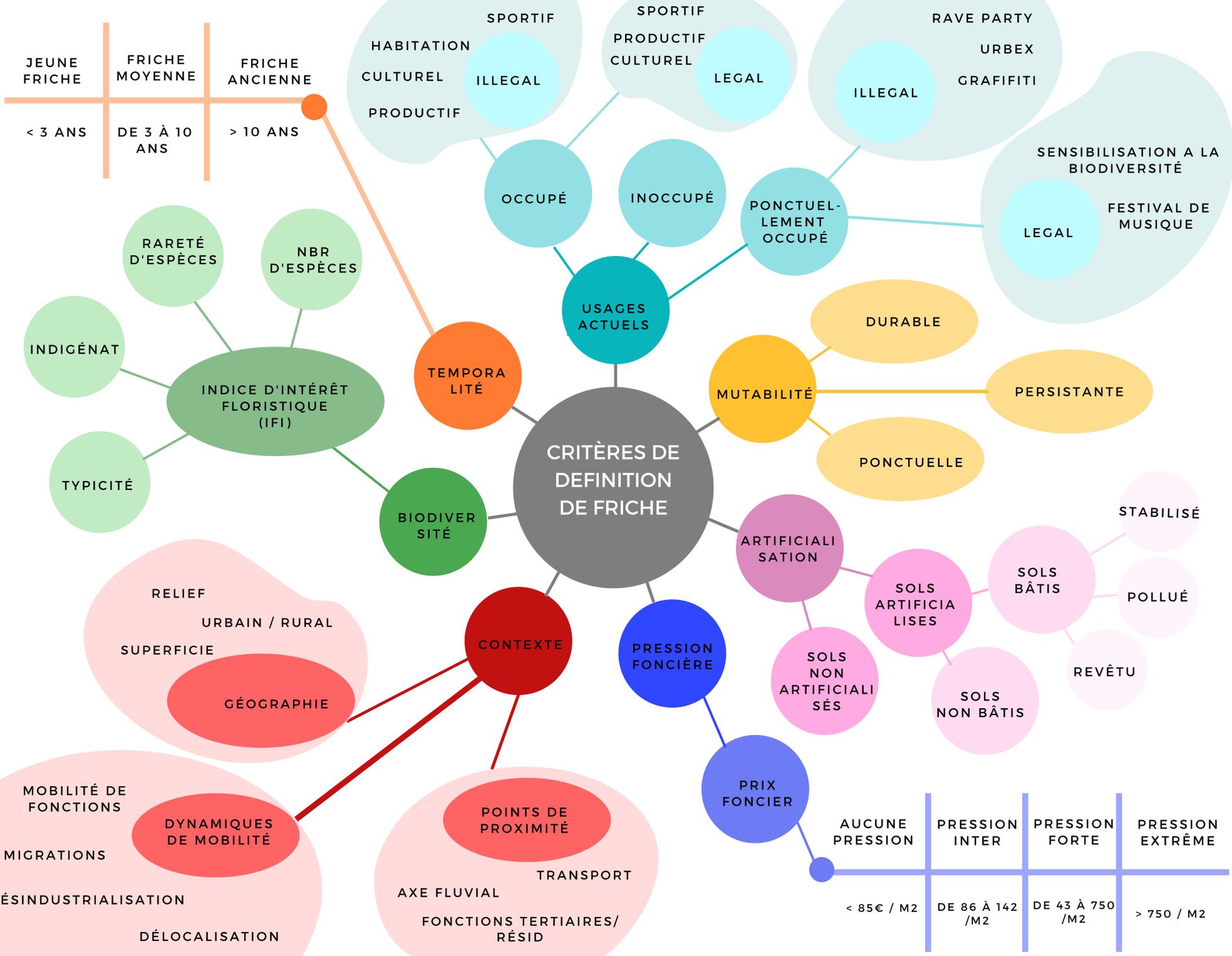
MINDMAP

CRITÈRES DE DEFINITION DE LA FRICHE

Il n'existe pas de définition réglementaire et juridique « officielle » d'une friche. Ainsi, dans le cadre de ce travail, il nous a été demandé de proposer une définition du terme. La première étape a donc consisté en l'élaboration d'un recensement des différents critères selon lesquels une friche peut être définie.

Cette mindmap vient présenter notre inventaire de ces différents critères d'identification et de classification des friches. Par un système de ramifications en arborescence, chacun des sept grands critères de définition que nous avons relevé est associé à des sous-critères.

Ce format, en présentant visuellement notre travail, illustre la grande diversité des friches. Bien que non exhaustive, nous nous sommes appuyés sur cette mindmap pour éclairer notre travail de définition.



CRITÈRES DE DEFINITION DE FRICHE

TEMPORALITÉ

JEUNE FRICHE	FRICHE MOYENNE	FRICHE ANCIENNE
< 3 ANS	DE 3 À 10 ANS	> 10 ANS

USAGES ACTUELS

OCCUPÉ

INOCCUPÉ

PONCTUELLEMENT OCCUPÉ

SPORTIF
HABITATION CULTUREL
PRODUCTIF

SPORTIF
PRODUCTIF CULTUREL

RAVE PARTY
URBEX
GRAFIFITI

SENSIBILISATION A LA BIODIVERSITÉ
FESTIVAL DE MUSIQUE

MUTABILITÉ

DURABLE

PERSISTANTE

PONCTUELLE

ARTIFICIALISATION

SOLS ARTIFICIALES

SOLS BÂTIS

STABILISÉ

POLLUÉ

REVÊTU

SOLS NON ARTIFICIALISÉS

SOLS NON BÂTIS

PRESSION FONCIÈRE

PRIX FONCIER

AUCUNE PRESSION

PRESSION INTER

PRESSION FORTE

PRESSION EXTRÊME

< 85€ / M2

DE 86 À 142 /M2

DE 43 À 750 /M2

> 750 / M2

CONTEXTE

GÉOGRAPHIE

RELIEF URBAIN / RURAL
SUPERFICIE

DYNAMIQUES DE MOBILITÉ

MOBILITÉ DE FONCTIONS
MIGRATIONS
DÉSINDUSTRIALISATION
DÉLOCALISATION

POINTS DE PROXIMITÉ

TRANSPORT
AXE FLUVIAL
FONCTIONS TERTIAIRES / RÉSID

INDICE D'INTÉRÊT FLORISTIQUE (IFI)

RARETÉ D'ESPÈCES

NBR D'ESPÈCES

INDIGÉNAT

TYPICITÉ

BIODIVERSITÉ